

Comité consultatif québécois sur la santé des voyageurs (CCQSV)

Vigie et rédaction des actualités en santé des voyageurs

Mise à jour en date du 6 septembre 2006, vol. 7 no 3

Rage canine en Chine

SITUATION

La présence de plus de 100 000 chiens errants vagabondant dans la ville de Beijing augmente le risque de rage. Depuis le début de 2006, plus de 60 000 personnes ont été mordues par des chats ou des chiens. Une de ces personnes a été mordue par un chien porteur de la rage et est décédée. Dans la province de Yunan, trois (3) personnes sont décédées récemment à la suite d'une morsure par des chiens. Dans la ville de Shanghai, on rapporte le même phénomène et le même risque.

QU'EST-CE QUE LA RAGE?

La rage est une maladie animale transmissible à l'homme. On la retrouve tant chez les animaux domestiques que chez les animaux sauvages. Ce sont uniquement les mammifères, dont la chauve-souris, qui peuvent transmettre la maladie, ce qui exclut la plupart des rongeurs, les reptiles et les volailles. La rage se transmet à l'homme par la salive d'un animal atteint lors d'une morsure, d'une griffure, du léchage d'une plaie récente ou par les muqueuses (yeux, nez, bouche). **Une fois que les symptômes de la maladie sont apparus, le décès est inévitable : il n'y a aucun traitement connu et les mesures de support sont inefficaces.**

OÙ TROUVE-T-ON LA RAGE?

La rage est présente sur tous les continents sauf l'Antarctique. La vaste majorité des cas dont on connaît l'origine sont attribuables à des **morsures de chien**. Dans certaines régions du monde, la rage chez le chien est très fréquente. Entre autres, mentionnons l'Afghanistan, le Bangladesh, le Brésil, la Bolivie, la Chine, la Colombie, l'Équateur, le Salvador, le Guatemala, Haïti, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, le Sri Lanka, la Thaïlande, le Vietnam et le Yémen. Plusieurs autres pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud rapportent aussi la présence de la maladie chez les chiens.

RISQUE POUR LES VOYAGEURS

Les voyageurs qui se rendent en pays endémique de rage devraient être conscientisés au risque de contracter la maladie. Les personnes les plus à risque sont celles dont les activités extérieures sont importantes comme les cyclistes, les campeurs, les randonneurs, et celles exposées en raison d'activités professionnelles comme les vétérinaires, les géologues, les agents de la faune, les spéléologues, les travailleurs agricoles, etc.

PRÉVENTION ET RECOMMANDATIONS

Il existe un vaccin contre la rage qui devrait être offert aux voyageurs les plus à risque avant leur départ. Malgré cette vaccination, une personne mordue doit quand même consulter un médecin et recevoir des doses supplémentaires de vaccin. Pour connaître les indications d'une vaccination pré-voyage, il est recommandé de consulter une clinique santé voyage.

Toute personne mordue par un animal doit faire l'objet d'une évaluation médicale pour le traitement de la plaie et l'administration d'une prophylaxie contre le tétanos et la rage selon l'évaluation.

Lors d'un voyage, il faut éviter de s'approcher des animaux errants, des animaux sauvages et des animaux domestiques qu'on ne connaît pas. Il faut éviter de les nourrir. En cas de morsure, l'accès à la vaccination peut être compliqué, voire impossible selon la nature du voyage.

En post-exposition, c'est-à-dire après une morsure, la série complète de vaccination comprend cinq (5) doses sur une période de quatre (4) semaines pour les personnes non vaccinées. Pour les personnes vaccinées, un minimum de deux (2) doses sont recommandées en post-exposition.

Le 6 septembre 2006

Michel Frigon, MD
Chantal Beaudet, MD

Sources :

- 1- Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyageurs. *Déclaration relative aux voyageurs et au vaccin contre la rage*. RMTC. Vol 28 DDC4 (1^{er} mars 2002).
- 2- OMS. *Rage : aide-mémoire no 99 (révisé décembre 2005)*. Site internet : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs099/fr/>. Consulté le 15 août 2006.
- 3- Centre for disease control and prevention. *Prevention of specific infectious diseases – Rabies (chapter 4)*. Health information for international travel, 2005-2006 – The Yellow Book. Atlanta. 2006.
- 4- Protocole d'immunisation du Québec. MSSS du Québec, juillet 2005. Chap. 14.
- 5- Promed Digest V2006 #387. 27 août 2006. <http://www.promedmail.org>.

.../2

Membres du sous-comité : Docteurs Chantal Beaudet cbeaudet.rr05@ssss.gouv.qc.ca , Martin Brizard mbrizard@videotron.ca , Yen-Giang Bui y.bui@rrsss16.gouv.qc.ca , Suzanne Gagnon suzanne.gagnon@ssss.gouv.qc.ca , Annie-Claude Labbé ac.labbe@umontreal.ca , Claude Léger legercl3@videotron.ca , Guy Lonergan glonerga@santepub-mtl.qc.ca , Nathalie Lussier nathalie.lussier@rrsss16.gouv.qc.ca
